

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 03 août 2020

### GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

#### Mesures de limitation

En l'absence de pluie significative, la tendance à la baisse des niveaux des cours d'eau se poursuit. Dans ce contexte, plusieurs indicateurs de bassins franchissent le premier seuil de restriction et passent en situation d'alerte conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie du 1er avril au 31 octobre 2020 .

Cette situation a conduit le préfet de la Charente-Maritime à renforcer les mesures de limitation des usages de l'eau par les mesures de restrictions suivantes :

#### Mesures nouvelles :

OUGC	Bassins	Mesures de restriction
COGEST'EAU	Né	<b>CRISE</b> Arrêt total de l'irrigation y compris les cultures dérogatoires
DORDOGNE	L'Isle bassin Aval	<b>Alerte renforcée été</b> interdiction des prélèvements pour l'irrigation 5 jours sur 7 : lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche

#### Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22  
Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Mesures reconduites :**

OUGC	Bassin	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur
SAINTONGE	Seugne	<b>Alerte d'été</b> volume hebdomadaire limité à <b>7 % du volume restant à consommer au 17 juin</b> (volume estival)	mercredi 29 juillet 2020, 08 heures
	Charente aval Bruant Marais nord et sud Rochefort	<b>Alerte d'été</b> volume hebdomadaire limité à <b>7 % du volume restant à consommer au 17 juin</b> (volume estival)	mercredi 29 juillet 2020, 08 heures
COGEST'EAU	Aume Couture	Volume hebdomadaire 7 % + mesures préventives interdiction d'irriguer 3j/semaine mercredi, samedi, dimanche	jeudi 30 juillet 2020, 08 heures
EPMP	Mignon Courance MP 7	<b>Alerte été</b> Gérées dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 27 juillet 2020, 08 heures
	Bassin du Curé Sèvre MP 6 pour les prélèvements superficiels : Sous bassin Marais Sèvre Niortaise MP 5.3 Sous bassin Marais Nord Aunis MP 5.4	<b>Alerte d'été</b> <b>Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)</b>	lundi 03 août 2020 08 heures

**Contact presse  
Service départemental de la communication  
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22  
Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

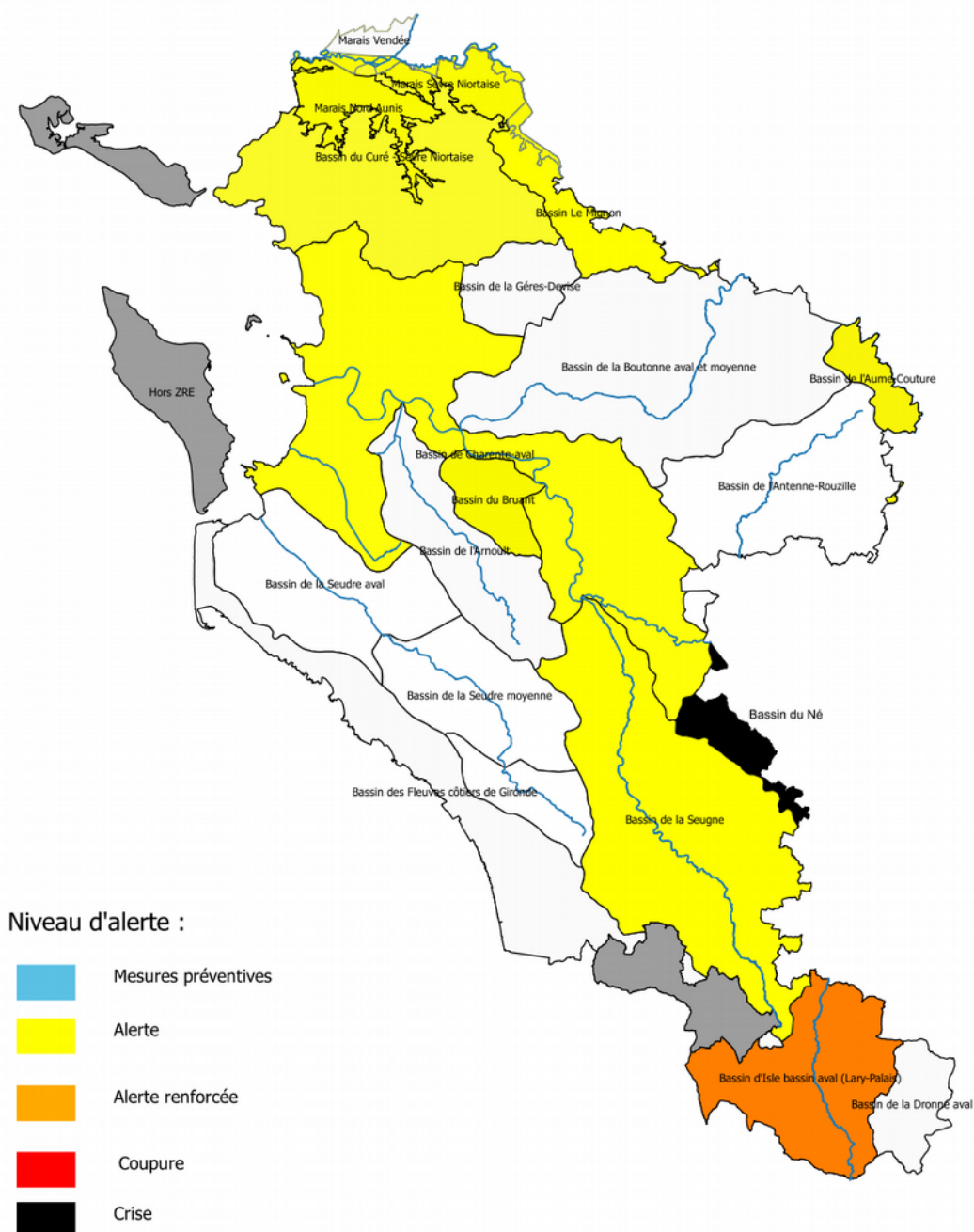
38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 4 août 2020



**Contact presse  
Service départemental de la communication  
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22  
Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1